



## Declaration caf et fraudes

Par **veronikamars**, le **20/08/2013** à **12:34**

bonjour,

j'ai été contacté il y a quelques semaines par la CAF qui gère le dossier de l'ex de mon ami. Il m'ont demandé depuis quand nous versons la pension alimentaire car elle ne la déclare pas et nous oui et cela depuis 2010. A priori elle a aussi demandé l'allocation de parent isolé alors qu'elle touchait la pension et cela lui a été versé.

Il m'a dit que ses droits avaient été suspendus depuis octobre 2012

Je souhaiterais savoir ce qui va se passer, et si nous risquons quelque chose, nous sommes déclarés ensemble à la CAF depuis le début de notre relation.

Le M. de la CAF n'arrête pas de me tel pour avoir des infos complémentaires et des documents qui prouvent les versements cela va-t-il durer encore longtemps ?

Merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **20/08/2013** à **13:14**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre pourquoi la CAF s'adresse à vous ! Si vous n'êtes que concubins (ce que le terme "ami" laisse entendre), vous êtes des étrangers l'un à l'autre. Vous n'avez donc pas à répondre sur l'éventuelle pension que verse ou ne verse pas votre "ami" à son ex.

Par **veronikamars**, le **20/08/2013** à **13:53**

re,

Comme mon ami n'avait pas de travail, c'est moi qui payait la pension et sur la déclaration d'impôt il faut mettre le nom l'adresse etc de la personne qui reçoit la pension et pourquoi on la paie (puisque ce n'est pas ma fille)